

**CONDITIONS GENERALES
CONCOURS *Godzilla Affiche*
("Concours")**

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter le Prix (tel que défini ci-après). Veuillez lire ce Règlement attentivement.

1. Conditions de participation

Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France âgées plus de dix huit (18) ans ("**les Participants**").

Le Concours commence à 18h00 le 09 Avril 2014 et se termine à 12h00 le 21 Avril 2014 (ci-après la "**Période du Concours**").

Une participation par personne uniquement.

2. Comment participer

Concours sans obligation d'achat.

Les Participants peuvent participer au Concours :

- en visitant le site <http://godzillalefilm.tumblr.com> (ci-après le "**Site Web**");
- cliquer sur le bouton 'Participer';
- remplir les champs 'nom' et 'email' ou être connecté à Tumblr;
- créer votre propre affiche ;
- soumettre votre affiche au format jpg, 72DPI, RVB, 680x907 pixels; et
- envoyer un lien pour télécharger les fichiers sources de la même affiche ; au format 24x32cm, 400DPI, CMJN, FICHER TIFF ; à l'adresse email godzillalefilm@gmail.com

(ci-après la "**Participation**").

Toute autre forme de Participation ne sera pas prise en compte.

Au terme de la Période de Concours, les demi-finalistes, finalistes et le gagnant du Concours seront déterminés de la manière suivante:

- Les dix (10) affiches les plus partagées et « likées » seront sélectionnées comme étant '**Les Demi-Finalistes**';
- Les trois (3) Finalistes seront les affiches les plus partagées et « likées » de celles des Demi-Finalistes et seront intégrés dans la campagne d'affichage publicitaire. Ces trois affiches seront soumises à Gareth Edwards (le réalisateur).
- L'affiche sélectionnée par Gareth Edwards (le réalisateur) se verra attribuée le Prix (une parution presse).

La décision de Warner Bros et de Gareth Edwards concernant le choix des Demi-Finalistes, Finalistes et du Gagnant, et toutes les questions relatives au Concours, seront définitives et sans appel.

3. Prix

Les Prix attribués sont:

- les dix Demi-Finalistes pourront être exposés et chaque Finaliste recevra un exemplaire à la fin de l'exposition;

- Les trois (3) Finalistes seront intégrés dans la campagne d'affichage publicitaire. Ces trois affiches seront soumises à Gareth Edwards (le réalisateur).
- L'affiche sélectionnée, le Gagnant, par Gareth Edwards (le réalisateur) se verra attribuée le prix final (une parution presse).
- L'Organisateur peut utiliser les affiches des Demi-Finalistes, Finalistes et du Gagnant dans une campagne d'affichage publicitaire soumis à sa seule discrétion de l'Organisateur et soumis à l'approbation du producteur.
(Ensemble les "Prix").

4. **Notification du gagnant du Concours**

Les dix Demi-Finalistes et Finalistes du Concours seront informés par email par l'Organisateur le 24 avril 2014 et le Gagnant sera informé par email par l'Organisateur le 10 mai 2014. Les Demi-Finalistes, Finalistes et le Gagnant devront confirmer leurs acceptation du Prix par e-mail dans un délai de *48 heures* à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**E-Mail de Confirmation**").

Les Demi-Finalistes, Finalistes et le Gagnant devront fournir leur nom complet, numéro de téléphone et adresse mail dans le Mail de Confirmation. L'Organisateur informera Demi-Finalistes, Finalistes et le Gagnant du Concours des dispositions relatives au retrait du Prix.

5. **Liste de Gagnant(s)**

Dans les cas où la loi locale le prévoit, les noms des Demi-Finalistes, Finalistes et du Gagnant sera disponible sur le Site Web ou bien envoyé par enveloppe pré-adressée et affranchie à Concours 'Godzilla Affiche', Warner Bros., 115 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, France dans le mois suivant la fin du Concours.

6. **L'Organisateur**

Le Concours est organisé par Warner Bros. Entertainment France S.A.S. (l'"**Organisateur**" ou "**Warner Bros.**").

Dans le but d'administrer le Concours, l'Organisateur peut faire de la publicité et de promotion ("**Agents de Warner**").

7. **Conditions relatives aux Prix**

- 7.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ou de Warner Bros. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.
- 7.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables. L'éligibilité pour le Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (Disponible sur demande).
- 7.3 Dans certains cas, les Demi-Finalistes, Finalistes et le Gagnant du Concours sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, les Prix seront annulés.
- 7.4 Si un Demi-Finalistes, Finalistes ou le Gagnant du Concours n'ont pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, il se verra automatiquement privé de tout droit

de réclamer son Prix et un second gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours. Si le second Gagnant échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du concours soit choisi et lui, ait dûment accepté le Prix conformément au présent règlement.

8. Changement dans les Règles

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros liens vers <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/> et les Conditions d'Utilisation liens vers <http://www.warnerbros.fr/utile-conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site.

9. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social (y compris, sans que cela ne soit limitatif, Facebook, Twitter et Tumblr), chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que tout Concours organisée par Warner Bros n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

10. Eligibilité des Participations

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation. Le gagnant ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée
- 10.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défaillante, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 10.4 Une seule Participation est autorisée par personne. L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Concours est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.
- 10.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le

- compte e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros et ne seront pas retournées.
- 10.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

11 Publicité Post-Concours

Les Demi-Finalistes, Finalistes ou le Gagnant du Concours peuvent être invités et acceptés de participer à une Publicité Post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, les Demi-Finalistes, Finalistes ou le Gagnant consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits sans autre rémunération ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Les Demi-Finalistes, Finalistes ou le Gagnant du Concours accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

12 Contenu chargé par les Participants

- 12.1 Outre l'article 10 ci-dessus, si le Concours implique le chargement de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :
- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours
 - (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours.
 - (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images ou de documents obscènes, offensants, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité.
 - (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle) ; et le Participant a le droit d'accorder les licences indiquées dans les présentes.
 - (v) La Participation doit être d'une clarté et d'une qualité technique suffisantes pour être incluse dans le Concours ;
 - (vi) Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (ie. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et
 - (vii) Etre conforme aux Consignes de soumission de contenu.
- 12.2 Chaque Participant accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros, et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Les Demi-Finalistes, Finalistes ou le Gagnant signera(ont) sans délai les documents et prendra(ont) les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.

- 12.3 Chaque Participant s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).
- 12.4 Une fois soumises, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure des ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.
- 12.5 Warner Bros se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros, à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros se réserve le droit ne de pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

13. Utilisation des informations personnelles

- 13.1 Pour participer au Concours, les Participants doivent fournir certaines informations sur le Participant sur la page d'inscription. Warner Bros y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros les utilisera à des fins d'administration du Concours.
- 13.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de Warner Bros (voir ci-dessous 13.4).
- 13.3 Les Participants sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.
- 13.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Warner Bros qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette Politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/>.

14. Limitation de responsabilité

- 14.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

- 14.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, p.ex. infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Warner Bros se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.
- 14.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 14.4 Le Participant s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros, et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 14.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 14.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 14.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Concours.
- 14.8 Warner Bros n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence concernant l'utilisation du Site Web par les Participants.
- 14.9 En participant au Concours, le Participant s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 14.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.
- 14.11 Le Concours est régi selon les lois applicables dans votre pays de résidence. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux de votre pays pour toute action découlant des présentes Conditions générales.

15. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros, et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter :

European Business and Legal Affairs, Warner Bros, Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.

16. Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez
Maître Didier RICHARD, Huissier de Justice associé
164, Avenue Charles de Gaulle
92523 - NEUILLY SUR SEINE cedex

© 2014. Warner Bros Ent. Tous droits réservés